



**PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS**

AVIS PUBLIC

SCRUTIN RÉFÉRENDARE DU 1er MAI 2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par monsieur Stéphane Simard, directeur général et greffier-trésorier, aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que:

- 1.** Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption des règlements 677-2 et 677-3 concernant l'usage « résidences de tourisme » en zone H-1 (Fief du Massif), règlements adoptés le 5 octobre 2022 et disponibles pour consultation au bureau du greffier-trésorier situé à l'hôtel de Ville de Petite-Rivière-Saint-François ainsi que sur le site Web de la municipalité dans la section « Référendum 2022 ».
- 2.** Les questions référendaires seront les suivantes :

Règlement no 677-2

« Approuvez-vous le Règlement no 677-2 modifiant le Règlement de zonage no 603 ayant pour objet de continger les résidences de tourisme (maximum 100) dans la zone H-1 et de prévoir les modalités relatives à l'application d'un tel contingentement ? »

Règlement no 677-3

« Approuvez-vous le Règlement no 677-3 modifiant le Règlement de zonage no 603 ayant pour objet de prévoir une distance séparatrice, à l'intérieur de la zone H-1, entre tout bâtiment où est exercé l'usage « résidence de tourisme » et tout bâtiment où est exercé un usage du groupe « Habitation », selon les modalités prévues au Règlement? »

3. Le scrutin concerne les personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur illustre ci--dessous:



4. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts **dimanche le 1^{er} mai 2022, de 9h30 à 20h00** à la salle municipale située au 1067 rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François (Qc), G0A 2L0.
5. **Le vote par correspondance pour les non-domiciliés** : Les bulletins de vote des personnes admissibles ayant demandé, au plus tard le 20 avril 2022, de **voter par correspondance** devront être reçus par le soussigné à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 29 avril 2022 à 16h30.

Les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'ont pas reçu leur bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier afin de l'obtenir à compter du 25 avril 2022 aux coordonnées indiquées au bas du présent avis.

6. Le recensement des votes sera effectué dans la salle municipale le 1^{er} mai 2022 à 21h30.

Toutes les informations relatives au processus référendaire seront publiées sur le site Web de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François au www.petiteriviere.com, dans la section « Municipalité/référendum 2022 ».

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec le soussigné à l'adresse ci-dessous :

Stéphane Simard, CPA, CMA
Directeur général et greffier-trésorier
1067, rue Principale
Petite-Rivière-Saint-François (Qc) G0A 2L0

Téléphone: 418-760-1050, p. 6102
Courriel: dq@petiteriviere.com

AVIS PUBLIC FAIT ET DONNÉ à Petite-Rivière-Saint-François, le 4 avril 2022.



Stéphane Simard, CPA, CMA
Directeur général et greffier-trésorier